# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 13/10/2023	
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	02
Nombre de votants :	14

<u>Présents</u>: Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Paul NICOLAS – Valérie MARTORANA – Angélique DESSAIGNE - Bernard ROSSIER – Didier DAILLY – Patrice RUBAUD – Nicolas FACKEURE – Laurent RIGOUDY – Valérie CAULE

#### Absents et procurations :

William CHERMETTE: procuration donnée à Patrice RUBAUD Isabelle VINCENT-MARTIN: procuration donnée à Marc DESPLACES Lucie BIESSE: absente

Secrétaire de séance : Valérie CAULE

# 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Un point n° 5 est rajouté à l'ordre du jour, après vote des membres du conseil municipal : À l'unanimité, le conseil accepte le rajout de deux dossiers pour DPU.

## 2/ VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

#### Projet de secrétaire mutualisée

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal si les maires de l'ex canton poursuivent ce projet. Après un premier débat lors de la séance du 12 septembre 2023, plutôt mitigé avec 8 voix pour et 5 abstentions, les élus aujourd'hui se positionnent pour poursuivre le projet.

#### Délibération approuvant le RPQS relative à l'assainissement et au SIEHVA

#### Quelques chiffres clés du service d'assainissement collectif et non collectif

	Habitants desservis	44 898
	Abonnés	20 409
	Volumes facturés	2 154 159 m3
:	Prix TTC moyen du service au m3 pour 120 m3	3,162 €
	Mode de gestion du service et titulaire des contrats	Délégation de service public à Suez et Véolia : 6 contrats d'affermage
Assainissement	Stations d'épuration	39
collectif	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'État	3 : Lamure-sur-Azergues, Grandris, et Les Sauvages
	Stations non conformes en performances déclarées par les services de l'État	6 : Poule, Chambost-Allières, Les Sauvages, St Romain de Popey La Gare, Lamure Les Arnauds
	Quantité de boues issues des STEPS	1 140 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	661 km
	Postes de relèvement	28
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	9



Assainissement non collectif	Usagers (nombre d'installations estimées)  Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement  Coût moyen du contrôle de conception	5 996 103.00 € TTC 96.88 € TTC
	Coût moyen du contrôle de réalisation	133.66 € TTC  Délégation de service public à Suez (fin de contrat
	Mode de gestion du service et titulaire des contrats	au 30/09/2027)

Pour le périmètre de la Haute Vallée d'Azergues, le mode de gestion du service et titulaire du contrat prend fin au 31/12/2022 (affermage auprès de Suez).

#### Les faits marquants de l'année 2022 pour la commune de Lamure-sur-Azerques

- Renouvellement d'une conduite d'assainissement traversant l'Azergues à Lamure sur 21 ml.

Il est soulevé le problème de la remise en état de la station sur la commune qui n'est toujours pas prévu à ce jour.

→ Vote pour approuver le RPQS 2022 relatif à l'assainissement collectif et non collectif : approuvé à l'unanimité (délibération n° 2023-45).

#### Délibération approuvant le RPQS relative au SIEHVA

Monsieur le Maire rappelle que :

- le prix est de 4,88333 € TTC sur la base de la facture de 120 m3 depuis 2022.
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques : une qualité d'eau plutôt satisfaisante,
- 305 662 m3 mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année,
- 73,2 % de rendement du réseau de distribution.
- 159 km de réseau de distribution d'eau potable,
- 2 756 abonnés.
- 1 133 contacts clients.
- → Vote pour approuver le RPQS 2022 relatif au SIEHVA: approuvé à l'unanimité (délibération n° 2023-46).

## Taxes funéraires : Fixation de la redevance de vacation de police et autres redevances

Proposition d'instaurer cette redevance dont le montant est défini par la loi dans l'intervalle entre 20 et 25 €. Les opérations qui donnent lieu à vacations :

- Les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation;
- Les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent au moment de ces opérations.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'instaurer cette vacation au prix de 25 €.

Toutefois, au moment de la rédaction de la délibération, après une lecture plus approfondie de l'article L.2213-15 du code général des collectivités territoriales, il a été constaté que la commune de Lamure-sur-Azergues ne pouvait pas appliquer cette redevance. En effet, la surveillance des opérations funéraires est exercée par les fonctionnaires de la police nationale, dans les communes classées en zone de police d'État et, dans les autres communes, par les gardes-champêtres ou les policiers municipaux, sous la responsabilité du maire. En leur absence, la surveillance est réalisée par le maire qui, conformément au principe de gratuité du mandat municipal, ne peut percevoir ces vacations. Les vacations sont reversées directement au garde-champêtre ou policier municipal ou versées au budget de l'État pour les fonctionnaires de la police nationale.



## 3/ Finances

#### Présentation des devis pour les extincteurs

	Devis remplacement de 40 extincteurs	Maintenance annuelle	Coût total HT	Placement
Desautel - Lyon	4 002,02 € HT	1 725,45 € HT	5 727,47 €	<b>4</b> ème
Vernay – La Boisse	3 085,01 € HT	781,70 € HT	3 866,71 €	<b>2</b> ème
SFI – Villefranche-sur- Saône	4 271,00 € HT	980,00 € HT	5 251,00 €	<b>3</b> ème
Techni-Feu – Sanvignes- les-Mines	2 967,00 € HT	840,00 € HT	3 807,00 €	1 <sup>er</sup>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de la société Vernay placée en 2ème position pour des raisons de proximité sachant qu'il y a peu d'écart avec le prestataire placé en 1ère position.

### Présentation des devis pour les assurances

Consultation effectuée auprès de trois compagnies : Allianz, SMACL (Crédit Agricole), Groupama Collectivités.

	ALLIANZ	GROUPAMA Collectivités	SMACL (CACE)
Bâtiments multirisques	17 232,00 €	10 275,00 €	8 431,00 €
Camion Iveco	1 031,00 €	460,00€	445,00 €
Tracteur	802,00€	458,00€	194,00€
TOTAL	19 065,00 €	11 193,00 €	9 070,00 €

À la suite de la demande de consultation, la compagnie d'assurances Allianz n'a pas présenté d'offres ; les prix indiqués sont ceux payés lors des demandes de cotisation annuelle.

- 1/ La compagnie d'assurances retenue est : SMACL à l'unanimité.
- 2/ Demander si la valeur vénale est prise en considération et si elle est nécessaire en cas de sinistre, notamment pour les bâtiments communaux.
- 3/ Affiner les surfaces.
- 4/ Dénoncer le contrat auprès de Allianz.

#### Présentation de devis divers

Vérification périodique des installations électriques – présentation de deux devis :

- - → Le conseil municipal accepte le devis du prestataire SOCOTEC avec lequel la commune a l'habitude de travailler pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux.

#### Finances au 19 octobre 2023

Le compte de trésorerie (compte 515) est de <u>463 037 €.</u>



	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	DISPONIBLE	% Dispo
Fonctionnement Dépenses	913 020,45 €	540 685,03 €	372 335,42 €	40,8 %
Fonctionnement Recettes		761 812,98€	151 207,47 €	16,6 %
Investissement Dépenses	757 554,50 €	292 552,57 €	465 001,93 €	61,4 %
Investissement Recettes		184 249,30 €	573 305,20 €	75,7 %

#### 4/ Personnel

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'action sociale au profit des agents communaux et propose de reconduire l'opération des cartes cadeaux Atout Commerce d'une valeur de 200 € par agent.

→ Vote : accepté à l'unanimité (délibération n° 2023-47)

## 5/ Droit de préemption urbain

Vente Gesland / Dumoulin-Daujat : parcelles AL 307 et AL 308, superficie de 2 077 m² – 840 route de Grandris pour un prix de vente de 272 000,00 € :

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

Vente Faure / Colson-Flechon: parcelle AC 363, superficie de 123 m² - 156 rue Centrale pour un prix de 86 000,00 €.

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

### 6/ Questions et informations diverses

## Sécurisation de la voirie

Monsieur le maire propose d'instaurer sur l'ensemble du territoire des priorités à droite.

→ Vote: 7 voix contre, 6 voix pour et 1 abstention.

#### Agrivoltaïsme

Monsieur le maire évoque l'entretien avec monsieur le Sous-Préfet notamment sur l'agrivoltaïsme. Il s'agit d'une installation photovoltaïque, dite agrivoltaïque, lorsqu'elle est située sur la même parcelle qu'une production agricole, en lui apportant directement l'un des services suivant :

- Adaptation au changement climatique
- Accès à une protection contre les aléas météorologiques
- Amélioration du bien-être animal
- Agronomie pour les besoins des cultures.

Une ferme expérimentale se situe dans le Cantal. Monsieur le maire propose de visiter ces nouvelles installations expérimentales.

→ 1 abstention

### Dates à retenir

- Commission électorale : le mercredi 29/11/2023 à 17 h 00
- Prochain conseil municipal : le jeudi 30/11/2023 à 19 h 00
- Décoration du village : 25/11/2023.

Fin de la séance à 21 h 30.

Valérie CAULE, Secrétaire de séance

Marc DESPLACES, Maire



CM du 19 octobre 2023